

## saint-pardoux

## Le conseil prend ses marques

Le premier conseil municipal de la nouvelle mandature conduite par Benoît Piron s'est réuni pour constituer les commissions communales et nommer les délégués aux syndicats intercommunaux et organismes extérieurs (représentées par des conseillers des deux listes élus au conseil). Lors de la présentation vidéo projetée des commissions communales, le maire a indiqué : « *Mon souhait est de travailler en binôme avec le 1<sup>er</sup> adjoint et qu'il y ait beaucoup de démocratie dans le fonctionnement* ». La composition de toutes les commissions auxquelles appartiennent le maire et son premier adjoint Johan Barranger, a été mise en place. Concernant les tâches attribuées aux adjoints : la jeunesse, sport, animations et associations re-

viennent à Damien Parnaudeau, 2<sup>e</sup> adjoint ; l'école, petite enfance et restaurant scolaire seront pris en charge par Marie-France Talineau, 3<sup>e</sup> adjoint ; une nouvelle commission urbanisme avec voirie et bâtiments sera confiée à Jean-Luc Guinard, 4<sup>e</sup> adjoint ; les affaires sociales et vie quotidienne seront sous la responsabilité d'Isabelle Tourtois, 5<sup>e</sup> adjoint. Après quelques ajouts souhaités dans toutes les commissions exposées, le conseil a accepté ces choix à l'unanimité ainsi que ceux des nombreuses délégations.

**Autorisation accordée au maire pour la signature des marchés sans formalité préalable.** Ce point a été débattu quant au montant maximal et autorisation a été accordée au maire pour signer des marchés

sans formalité préalable par 17 voix pour et 2 contre.

**Indemnités des élus.** Le maire a présenté la situation précédente et celle mise en place au 1<sup>er</sup> avril. Une indemnité mensuelle de fonction égale à 43 % de l'indice 1.015 attribuée au maire, une indemnité de 15 % de ce même indice au 1<sup>er</sup> adjoint et une indemnité de 10 % du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> adjoint ont été proposées (elles sont déterminées en pourcentage de l'indice brut 1.015 de la fonction publique, soit 3.801,47 € mensuels). Cela engendrera une dépense annuelle de 44.794,92 € (charges patronales incluses) en légère augmentation par rapport au mandat précédent due au poste de 5<sup>e</sup> adjoint, malgré le maintien des taux. Les conseillers ont accepté le versement de ces indemnités

avec 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

**Droit à la formation des élus.** Les élus pourront bénéficier d'un maximum de 18 jours de formation pour tout le mandat, soit 3 jours par an. Une délibération a été prise à l'unanimité.

**Informations et questions diverses.** Une discussion s'est engagée sur le city stade : des cannettes de bière et du crottin de cheval avaient été récemment déposés sur le revêtement juste réalisé. Le conseil municipal demande davantage de civisme. L'ouverture de la boutique O'4 saisons par Malène Pacaud, sur la zone du Poirier, va donner lieu à une convention entre la commune et elle-même dans le but d'une clarification de l'espace communal utilisé.

le retail